

Les enfants accueillis dans le cadre du dispositif de protection de l'enfance ont vécu des parcours chaotiques qui fragilisent, le plus souvent, leur développement physique, psychologique, émotionnel... Pour « restaurer » l'enfant et lui permettre de devenir un adulte capable de s'intégrer à la société il faut du temps mais celui-ci n'est pas, à priori quantifiable.

Le placement est, le plus souvent, idéalement pensé par les intervenants sur le long terme, mais la réalité peut être tout autre... Les décisions judiciaires viennent souvent sécuriser cet accueil mais peuvent aussi l'interrompre, dans tous les cas elles le ponctuent. Elles introduisent ainsi de l'incertitude qui peut être vécue comme déstabilisante tant pour l'enfant que pour le professionnel. C'est dans ce contexte que ce dernier va devoir, en lien avec une équipe pluridisciplinaire, accompagner l'enfant, parfois, tout au long de son parcours à l'Aide sociale à l'enfance (ASE).

Objectifs de la formation

Afin de permettre aux assistants familiaux d'accompagner l'enfant dans le respect de ses besoins tout en considérant les temps judiciaires, il importe de :

- connaître le dispositif de protection de l'enfance en repérant les différents temps judiciaires,
- identifier les droits et les devoirs liés à l'autorité parentale,
- appréhender les besoins de l'enfant selon son âge et sa problématique individuelle,

Contenu pédagogique

Différents aspects seront abordés, certains d'ordre juridique d'autres concerneront le développement de l'enfant. Seront aussi évoqués les effets de l'incertitude sur les professionnels et leur « gestion » des décisions prises au mieux de l'intérêt de l'enfant.

Le dispositif de protection de l'enfance

- La connaissance du dispositif et la place dans celui-ci de l'intervention judiciaire permettra d'identifier les lieux de décisions, la place et le rôle de chacun des acteurs.
- Le repérage des temps judiciaires permettra aux assistants familiaux de mesurer :
 - Le cadre d'intervention du juge des enfants et ce sur quoi il s'appuie pour prendre ses décisions,
 - L'importance et l'utilité des transmissions à l'équipe de leurs observations du quotidien de la vie de l'enfant,
 - D'articuler l'accompagnement de l'enfant, la souffrance qu'il manifeste à ces temps et décisions judiciaires et ce, malgré les aléas ou les désaccords.
- Apprécier ce qu'il en est de l'autorité parentale dans ce cadre.

Appréhender les besoins de l'enfant selon son âge et sa problématique

- Qu'est-ce qu'un besoin ?

Existe-t-il des besoins fondamentaux ?

Quelles sont les conséquences d'une non réponse à ces besoins ? Quelle approche avoir des besoins selon l'âge de l'enfant ? Autant de questions à travailler...

- Le repérage des besoins fondamentaux dans le Projet Pour l'Enfant (PPE).
- Les effets des carences, des séparations traumatiques vont avoir un impact sur la construction psychique de l'enfant.

Son mal-être souvent lié à des troubles de l'attachement va avoir des conséquences sur son comportement et sa relation aux autres, comment l'identifier ?

Quelles réponses y apporter ?

De l'incertitude à la prise de risque : une élaboration en équipe

Dans le cadre de la protection judiciaire des mineurs, les valeurs habituelles d'anticipation d'un projet éducatif ayant pour objectif de conduire un enfant vers un certain bien être et une autonomie « responsable » est mise à mal par l'incertitude de la décision judiciaire.

Face à l'engagement manifesté par les professionnels dans la mission qui est la leur, ceux-ci peuvent développer un sentiment d'inutilité de leur action. Comment gérer cette incertitude ? Comment maintenir ses capacités de discernement face aux besoins de l'enfant ?

Comment poursuivre l'accompagnement avec le sentiment que son intérêt n'a pas été pris suffisamment en compte ?

Autant de questions qui se posent de façon habituelle aux professionnels.

Le travail en équipe et la responsabilité partagée participent à une limitation de l'incertitude, à une réduction du doute et de la subjectivité et favorise la prise de risque.

Comment pour le professionnel solliciter une réflexion en équipe ? Quelle place y prendre ?

Démarche pédagogique

Si des apports théoriques sur le dispositif de protection de l'enfance ou sur l'attachement sont nécessaires ; ils seront étayés des expériences concrètes vécues par les professionnels.

La réflexion s'organisera aussi autour d'observations d'expériences et d'analyse de situations. Ainsi, la formation fera alterner :

- apports de repères théoriques,
- partage d'expériences et d'observations,
- réflexion sur les pratiques éducatives.

Public concerné

Travailleur social en situation d'accueil d'enfants dans le cadre de la protection de l'enfance.

Pour toute demande spécifique liée à l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, merci de nous contacter si des aménagements sont nécessaires.

Le nombre minimum de stagiaires doit être de 8 et le nombre maximum est porté à 15 stagiaires.



ÉCOLE SUPÉRIEURE
DE TRAVAIL SOCIAL

Le temps de l'enfant et le temps juridique

Délai de réactivité

Pour toute demande d'action de formation, l'ETSUP s'engage à faire parvenir un devis personnalisé dans les 15 jours et à proposer un calendrier dans un délai d'un mois à compter de la demande initiale.

Prérequis

Etre travailleur social en poste dans un service qui accueille des enfants en protection de l'enfance.

Durée

3 journées, d'une durée de 6 heures chacune, soit 18 heures de formation.

Evaluation

Afin de mesurer les acquis au fur et à mesure de la progression de la formation, il sera proposé des réveils pédagogiques (quizz) sur les journées.

Un questionnaire de satisfaction et d'évaluation d'atteinte des objectifs du module de formation sera rempli par chaque participant en fin de formation.

Bilan

Lors de la dernière journée, un bilan « à chaud » est effectué conjointement avec l'intervenant, les stagiaires, un responsable institutionnel. Un questionnaire d'évaluation du module de formation sera rempli par chaque participant.

Un certificat de réalisation de formation sera transmis aux participants.

Formateur Etsup

La formation sera assurée par un-e intervenant-e, formateur-riche à l'Etsup.

Contact

Beatriz NUNES DOS SANTOS, Assistante de projet

Tél 01 84 17 11 14

fc@etsup.com

ETSUP – Ecole Supérieure de Travail Social

33 avenue du Maine, 75015 Paris

N° de SIRET : 784 281 099 00043

Code APE 8559B

N° OPQF : 9910AR451